

MELUN, le 18 Février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES PARLEMENTAIRES DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE DE SEINE ET MARNE ET DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX #Avenir77

Plan d'actions national de soutien à la filière sucrière française

Par sa décision rendue le 19 janvier dernier, la Cour de Justice de l'Union Européenne interdisait l'usage de néonicotinoïdes pour les semences, plongeant dans l'incertitude la plus complète toute la filière betteravière française, alors même qu'elle aurait du pouvoir compter, en principe, sur une dernière année de dérogation accordée par l'Etat.

Notre territoire, la Seine-et-Marne, est directement concerné par cette décision de justice qui vient s'ajouter à l'ensemble des difficultés économiques contextuelles que nous connaissons : prix de l'énergie, inflation, hausses du prix des matières premières...

C'est toute une filière économique, à travers deux des plus importantes sucreries de France, près de 1600 emplois et la production annuelle de 2 millions de tonnes de betteraves, qui risque d'être lourdement déstabilisée.

Nous, parlementaires et conseillers départementaux de la majorité présidentielle, l'affirmons sans équivoque : avec le Gouvernement, nous sommes et serons toujours aux côtés de nos agriculteurs pour les accompagner dans les difficultés qu'ils traversent !

Ainsi, face aux vives inquiétudes générées par cette décision, le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, a rapidement annoncé un plan d'actions en 3 objectifs, auquel nous souscrivons pleinement, destinés à leur apporter des réponses claires, rapides et efficaces :

1. Face à la jaunisse, une aide financière aux planteurs :

Nos producteurs betteraviers ne seront pas abandonnés face au fléau que constitue la jaunisse : **une aide financière sera mise en place en cas de pertes de rendements liés à ce virus en 2023**. Le Gouvernement a demandé, à cet effet, l'activation d'une mesure de crise européenne, et engage dès à présent le travail de construction du dispositif, en lien avec la Commission européenne.

Grâce à ce « filet de sécurité », les planteurs peuvent s'engager dès à présent dans les semis de betteraves, afin de conforter notre souveraineté agricole et alimentaire.

2. La garantie totale d'équité pour nos producteurs

Nous devons protéger nos producteurs du risque de double peine : **si interdiction il y a, elle doit l'être partout et pour tous !**

C'est pourquoi, Marc FESNEAU, lors du Conseil européen « Agriculture et Pêche » du 30 Janvier 2023 a demandé le déclenchement d'une clause de sauvegarde prouvant que les produits importés ne pourront pas être traités avec des néonicotinoïdes.

La France s'assure ainsi que la décision européenne sera appliquée de la même manière à l'ensemble des pays de l'Union évitant toute distorsion de concurrence, préjudiciable à la filière française.

3. Le déploiement rapide des mesures de protection des cultures

Toutes les solutions techniques alternatives disponibles seront déployées dès ce printemps pour permettre à nos producteurs de s'adapter au mieux.

Ainsi, d'une part, de nouveaux itinéraires techniques visant à protéger les betteraves plantées dès la campagne 2023 ont été élaborés avec les professionnels sur la base des avancées permises par le PNRI, et seront mis à disposition des planteurs via l'institut technique de la betterave pour une utilisation dans les parcelles dès ce printemps.

D'autre part, toutes les solutions immédiatement disponibles issues des projets du plan national de recherche et d'innovation (PNRI), notamment les plantes compagnes, sont déployées et accélérées par la profession, sur le plus de surface possible, de manière incitative. Dans une logique de prévention, la filière s'engage, avec l'Etat, à déployer au maximum des mesures ambitieuses de gestion et de surveillance des réservoirs viraux. Les modèles de prévisions de vols de pucerons issus d'un des projets du PNRI seront également déployés prochainement.

Par ce plan d'action que nous soutenons activement, le Gouvernement prend pleinement conscience de l'enjeu pour nos producteurs et pour notre souveraineté alimentaire, particulièrement mise à mal dans ce contexte de crise. Nos agriculteurs seront ainsi aidés et accompagnés en temps réel dans cette délicate période.

Ils peuvent compter sur notre vigilance absolue quant à l'évolution de leur situation et pour la remontée systématique des difficultés qu'ils rencontrent.

Aude LUQUET, Michèle PEYRON, Patricia LEMOINE, Frédéric VALLETOUX, Hadrien GHOMI – Député-e-s de Seine-et-Marne, Colette MELOT - Sénatrice de Seine-et-Marne, Mireille MUNCH, Sophie DELOISY, Laurent GAUTIER, Michel JOZON, Patrick SEPTIERS – Conseillers Départementaux de Seine-et-Marne #AVENIR77